



**OUVERTURE D'UNE SECTION BI-NATIONALE ABIBAC  
EN CLASSE DE SECONDE  
A LA RENTREE SCOLAIRE 2019**

**Qu'est-ce qu'une section Abibac ?**

Ce programme, créé en 1994 par un accord intergouvernemental franco-allemand, permet aux élèves de préparer à la fois le Baccalauréat français et son équivalent allemand, la Allgemeine Hochschulreife (Abitur), ce qui leur donne accès à l'enseignement supérieur aussi bien en France qu'en Allemagne.

Les lycéens préparant l'Abibac suivent les programmes nationaux français, sauf en allemand et en histoire-géographie, disciplines à programmes spécifiques pour ce cursus.

Pendant trois années, de la seconde à la terminale, les élèves bénéficient d'un enseignement hebdomadaire de dix heures en langue allemande :

- 6 heures de langue, littérature et civilisation allemandes, qui remplacent les 2,5 heures de première langue vivante,
- 4 heures d'histoire-géographie (3 heures en seconde), qui se substituent à l'enseignement en français de cette discipline.

Il s'agit donc d'un enseignement bilingue et bi-culturel.

**À qui ce programme est-il destiné ?**

Il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour être admis en section Abibac.

Cette section a vocation à accueillir des élèves francophones issus de troisième, au niveau scolaire solide, qui ont appris l'allemand au collège et se distinguent par un intérêt marqué pour la langue et la culture allemandes.

Bien sûr, les élèves bilingues, ayant une double culture francophone-germanophone et souhaitant la préserver et l'enrichir, sont aussi les bienvenus.

**Comment se porter candidat ?**

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site Internet du lycée Montaigne et à retourner au secrétariat de direction de l'établissement, 17 rue Auguste Comte, Paris 6<sup>ème</sup>.

Les dossiers seront examinés dans le courant du mois de mai 2019.

L'affectation des candidats retenus sera prononcée par la Direction de l'académie de Paris fin juin 2019, au moment des résultats de la procédure *Affelnet*.

Attention : pour que leur dossier soit pris en compte, les candidats devront placer la section Abibac au premier rang de leurs vœux sur la fiche de préparation à la saisie dans le cadre de l'application *Affelnet*.

Le proviseur

Joël Bianco  
Février 2019